



PROMOTION DES CELLULES PHOTOVOLTAÏQUES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Requérant (propriétaire) :

Société :
Nom :
Adresse :
NPA/Lieu :
Tél. :
E-mail :

Auteur du projet :

Société :
Nom :
Adresse :
NPA/Lieu :
Tél. :
E-mail :

Versement de l'aide financière à :

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
N° compte/IBAN :

Planning des travaux subventionnés (dates : mois/an) et coût :

Début des travaux : Fin des travaux : Coût (CHF) :

Situation du bâtiment :

Rue et N°: Lieu-dit :
Genre de bâtiment : Neuf Existant Année de construction :
Affectation (selon SIA 380/1) : Habitat collectif Habitat individuel Autres
Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE :m² Nombre d'appartements :

Caractéristiques de l'installation :

Type de capteurs : Nombre de capteurs :
Puissance installée (kW/crête) : Surface nette (m²) :
Fabricant des capteurs : Désignation du modèle :
Fabricant de l'onduleur : Désignation du modèle :
Nombre de batteries : Puissance des batteries (A/h) :
Remplacement d'une installation existante : Oui Non

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

Annonce de l'installation (copie)
Offre du fournisseur des équipements (description et prix)
Prospectus du type de panneaux

REMARQUE IMPORTANTE :

Aucun versement de subvention ne sera effectué sans présentation de l'autorisation communale.

Les dossiers incomplets seront retournés au requérant

Promotion des capteurs solaires photovoltaïques

Conditions pour l'octroi des aides financières communales

CELLULES PHOTOVOLTAIQUES		
BATIMENTS EXISTANTS	BATIMENTS A CONSTRUIRE	CONDITIONS PARTICULIERES
CHF 100.—/Kwc installés	CHF 100.—/Kwc installés	1) Le montant maximum de la subvention est de CHF 3'000.--.

Les travaux ne peuvent pas débuter avant la réception de l'accusé de réception du dossier complet.

Les demandes seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée et de la somme disponible sur le fonds communal pour l'énergie et le développement durable.

Le versement de la subvention s'effectuera après réception et validation de votre demande et du formulaire « demande de versement de la subvention ».

L'octroi de subventions par la Confédération ou le Canton ne limite pas la possibilité d'obtenir une subvention au travers de ce fonds.

Lieu et date :

Le requérant :

NE PAS COMPLETER

Traité en séance de la Commission de développement durable le :

Calcul de la subvention :

.....
.....
.....

Montant octroyé :

Visa de deux membres de la Commission

Nom :

Nom :

Signature :

Signature :

Visa de la Municipalité

Chardonne, le